



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le mardi 15 avril, 2025 à 9 h 00 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :

Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

SONT PRÉSENTS EN ZOOM :

Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2

SONT ABSENTS :

- Margarita Lafontaine, conseillère n° 1

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Léa Laplante est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

1 personne sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1. Octroi d'une entente de gré à gré pour le fauchage des fossés
 - 3.2. Octroi d'une entente de gré à gré pour le nivelage
 - 3.3. Affichage d'un poste de stagiaire / étudiant en urbanisme et environnement
 - 3.4. Affichage d'un poste temporaire de journalier en voirie
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 9 h 00.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-04-054**

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-04-055**

**3.1. OCTROI D'UNE ENTENTE DE GRÉ À GRÉ POUR LE FAUCHAGE DES
FOSSÉS**

II EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la conclusion d'une entente de gré à gré avec l'entreprise *André Paris* pour le service de fauchage des fossés, considérant que cette entreprise a présenté le prix le plus avantageux parmi les fournisseurs contactés.

ADOPTÉE

3. ADMINISTRATION NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-04-056 3.2. OCTROI D'UNE ENTENTE DE GRÉ À GRÉ POUR LE NIVELAGE

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la conclusion d'une entente de gré à gré avec l'entreprise *Excavation LG* pour le service de nivelage des chemins, au montant le plus avantageux parmi les prix obtenus de fournisseurs.

ADOPTÉE

3. ADMINISTRATION NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-04-057 3.3. AFFICHAGE D'UN POSTE DE STAGIAIRE / ÉTUDIANT EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

II EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR : Eddy Witcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Lea Laplante, à procéder à l'affichage du poste de stagiaire / étudiant en urbanisme et environnement, ainsi qu'à convoquer les candidats pour des entrevue et à l'embauche du candidat retenu.

ADOPTÉE

3. ADMINISTRATION NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-04-058 3.4. AFFICHAGE D'UN POSTE TEMPORAIRE DE JOURNALIER EN VOIRIE

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Lea Laplante, à procéder à l'affichage du poste temporaire de journalier en voirie, ainsi qu'à convoquer les candidats pour des entrevues et à l'embauche du candidat retenu.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions aux membres.

Le conseil a répondu à toutes les questions des citoyens.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.



**15. LEVÉE DE LA SÉANCE
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-04-059
LEVÉE DE LA SÉANCE**

No de résolution
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 9h08

Denis Vaillancourt
Maire

Léa Laplante
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

